

Luxembourg, le 27 novembre 2000

Projet Rockhal

Proposition du groupe de travail composé par
backline! a.s.b.l. (Roger Hamen, René Penning), Gast Waltzing et
Olivier Toth (consultant externe)

La présente proposition traitera successivement des objectifs à réaliser, à l'avis des auteurs de la présente, par la structure de la Rockhal, les propositions d'infrastructures architecturales et techniques du hall et les prévisions de réalisation des objectifs et une proposition de gestion du hall.

1. Objectifs du Rockhal aux yeux de la présente proposition

Les soussignés sont d'avis que la structure du hall sis à Esch-Belval peut être le lieu d'accueil pour une multitude d'activités liées au domaine de la musique actuelle et moderne.

À notre avis, se borner à utiliser le hall dans le cadre de l'organisation de concerts de moyenne à grande envergure équivaudrait à négliger une partie du potentiel d'une telle structure. Celui-ci est en effet de nature à pouvoir faire du hall un lieu de rencontre et d'échange d'idées à la disposition de tous les acteurs du domaine de la musique moderne.

D'une part, le Hall sera la structure d'accueil pour des concerts d'artistes internationaux et locaux. Cependant, le nombre de concerts de moyenne envergure ne va raisonnablement pas excéder 15 à 20 concerts par année (il s'agit en effet de ne pas négliger la présence de certains halls de concert aux alentours du Grand-Duché de Luxembourg).

Il ne s'agit là cependant que d'une facette des activités: il sera possible d'autre part d'aménager des salles de répétition, des moyens d'enregistrement et de production, des salles de séjour et de loisirs, etc.

Le hall devrait ainsi être aménagé afin de pouvoir accueillir toutes activités accessoires, comme par exemple des forums, colloques, workshops, spectacles de plus petite envergure, répétitions, enregistrements, etc. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive alors que les acteurs de la musique, à savoir les musiciens d'une part, mais également les producteurs d'enregistrements, les producteurs de spectacles, les ingénieurs du son, les ingénieurs et manipulateurs de lumières ainsi que tous autres professionnels et amateurs de musique qui désirent élargir leurs connaissances, expériences et champ d'activités pourront profiter et bénéficier de cette structure.

Luxembourg, le 27 novembre 2000

Dans ce contexte, il faut mentionner que le plus d'activités dans la Rockhal bénéficiera au site entier et contribuera à lui donner un supplément de « vie ».

Il n'est également pas à perdre de vue que les activités décrites ci-dessus feront naître, à part l'apport non considérable à la scène musicale locale, un énorme potentiel de créativité et même de sources d'emploi dont pourront profiter les jeunes ingénieurs du son, manipulateurs de lumières, animateurs, etc.

Les soussignés présenteront ci-dessous leur proposition d'équipement du hall au vu des différentes activités décrites ci-dessus.

2. Propositions d'infrastructure et d'équipement

La proposition d'infrastructure comprend deux volets:

a. L'infrastructure de l'immeuble:

Au vu de ce qui a été exposé ci-dessus, les soussignés estiment que le hall devrait contenir, outre une salle de concerts et ses accessoires, d'autres facilités utiles.

- ??une salle pouvant accueillir des concerts de 1.000 à 3.500 personnes, dont environ 800 places assises,
- ??une plus petite salle, format club, pouvant accueillir jusqu'à 1.500 personnes,
- ??vestiaires, loges, bars, etc. pour les artistes et VIP,
- ??bar et restaurant pour le public,
- ??15 salles de répétition pouvant contenir jusqu'à six personnes,
- ??10 salles de répétition pouvant contenir des formations de format Big Band,
- ??une ou plusieurs régies communes à ces salles de répétitions afin de permettre l'enregistrement direct des artistes, étant donné que toutes les salles pourront être connectées à cette ou ces régie(s),
- ??une infrastructure de bureaux permettant la gestion du hall.

b. L'infrastructure technique:

Les deux salles de concert devraient contenir comme équipement de base une **scène fixe ou amovible**, pouvant même être agrandie si besoin en est. En outre, les salles devraient être équipées de **gradins déplaçables**, afin de pouvoir ajuster la taille de la salle à l'envergure du spectacle. Finalement, il s'agit de prévoir dès le début la possibilité de l'installation de **rideaux acoustiques**.

Luxembourg, le 27 novembre 2000

Outre ces équipements de base, les deux salles devraient être équipées d'une infrastructure technique suffisante pour accueillir des concerts de moyenne envergure, à savoir:

- ??Une régie équipée d'après le standard technique actuel en ce qui concerne la table de mixage et les périphéries.
- ??Une installation de sonorisation, de monitoring et d'illumination de la scène.

Ces doléances s'expliquent par le fait de la catégorie des concerts ciblés (1.000 – 3.500 personnes). Les groupes auront en effet la possibilité de ne pas devoir louer le matériel nécessaire et le ramener au Luxembourg, l'installer et devoir l'ajuster au hall (acoustique, installations, etc.), mais, au contraire, de pouvoir utiliser un matériel pré-installé et pré-ajusté à la structure du hall. Ceci réduit les contraintes techniques et les frais pour l'artiste et rend bien évidemment cette salle encore plus intéressante d'un point de vue organisation d'une tournée. Finalement, les frais de location à supporter par les artistes étant moins importants, il sera possible de pouvoir les engager moyennant une gage moins importante.

En ce qui concerne l'équipement technique des salles de répétition et des régies correspondantes, il est évident que celui-ci ne doit pas nécessairement se mesurer aux standards élevés des studios professionnels, mais ne doit présenter qu'un équipement permettant de pratiquer des enregistrements de base.

Néanmoins, il serait intéressant d'envisager l'équipement d'un studio d'enregistrement professionnel. En effet, d'une part, cette infrastructure permettrait aux artistes internationaux de réaliser au Luxembourg l'enregistrement de maquettes, de productions entières ou même de leur concert dans la Rockhal. La régie professionnelle pourra être raccordée aux différentes salles de répétition et à la/aux salle(s) de concert. Ainsi, il sera d'autre part possible pour tout utilisateur de l'infrastructure offerte de réaliser une production à un niveau professionnel.

3. Prévisions

Nous pouvons raisonnablement prévoir que les activités rendues possibles par l'infrastructure du Rockhal comprennent les suivantes:

- ??Concerts internationaux et nationaux de petite à moyenne envergure,
- ??Enregistrement de ces concerts,
- ??Mise à disposition de salles de répétition aux groupes nationaux et internationaux,
- ??Enregistrement des répétitions,
- ??Réalisation de pré-productions et productions finales,

Luxembourg, le 27 novembre 2000

L'infrastructure du hall pourra être étendue vers les genres de musique encore moins connus au Luxembourg comme par exemple la musique de film et tous les potentiels qu'elle offre, notamment en prenant en compte le nombre toujours croissant des productions de films internationaux au Grand-Duché du Luxembourg.

Le hall a dès lors vocation de créer un ensemble de nouveaux postes d'emplois dans les nombreux domaines de la musique actuelle et moderne.

4. Gestion

Les soussignés proposent de soumettre la gestion de cette structure à un organisme à créer sous la forme d'une association sans but lucratif qui a vocation à représenter l'ensemble des acteurs de la scène musicale luxembourgeoise.